



## **IV<sup>e</sup> RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**Caracas, Venezuela  
24 novembre 2003**

### **L'IMPACT DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA) SUR LES FEMMES**

#### **RECOMMANDATION**

**Nous, membres du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, lors de la IV<sup>e</sup> Réunion annuelle du Réseau,**

*CONSIDÉRANT* que dans le processus réel des négociations pour créer la ZLEA, les engagements pris tendent à réduire le pouvoir des États et des gouvernements de légiférer dans les domaines cruciaux en faveur du bien-être des populations, principalement celui de la condition des femmes, et que la mise en œuvre de ces engagements va à l'encontre des constitutions, ce qui menace la souveraineté de nos peuples;

*CONSIDÉRANT* que les gouvernements et les parlements ont l'obligation d'informer la population à ce sujet, d'aménager des lieux de consultation nécessaires dans un esprit de transparence et de rendre compte de toutes les étapes du processus de négociation, principalement en ce qui a trait à l'impact sur les femmes;

*CONSIDÉRANT* que la discrimination envers les femmes persiste malgré les engagements pris par les États et les gouvernements dans le cadre de conventions internationales et que la plupart des femmes, surtout celles vivant en situation de pauvreté, ne sont pas en mesure de profiter pleinement des avantages découlant de la libéralisation des échanges;

*CONSIDÉRANT* que les objectifs actuels du projet de la ZLEA pourraient limiter la capacité des États et des gouvernements à offrir des services publics dans divers secteurs comme la santé et l'éducation;

*CONSIDÉRANT* que les dispositions actuelles de l'accord risquent de désavantager les femmes qui se retrouvent principalement dans le secteur informel, l'économie sociale et les micro-entreprises, à moins que les textes ne prévoient la mise en place d'infrastructures de soutien aux PME, en particulier aux entreprises appartenant à des femmes;

*CONSIDÉRANT* que la flexibilisation des conditions de travail porte atteinte aux droits reproductifs en ne garantissant pas à la femme l'accès aux congés prénataux et de maternité;

*RAPPELANT* que le Comité exécutif du *Réseau des femmes parlementaires des Amériques* a examiné la problématique de l'impact de la ZLEA sur les femmes à l'occasion de sa réunion extraordinaire tenue en avril 2001 à Québec, et rédigé une Déclaration affirmant notamment «la nécessité que les politiques de libéralisation commerciale et le processus des *Sommets des Amériques* reflètent les besoins et les préoccupations des femmes»;

*CONVENONS* de faire la promotion de la participation active des femmes dans les sphères du pouvoir politique et économique afin d'assurer une meilleure représentation de leurs préoccupations et de refléter ces préoccupations dans les processus de négociation de la ZLEA;

*CONVENONS* de promouvoir la création de mécanismes de coordination avec les organisations non gouvernementales et les centres de recherche intéressés à la condition féminine dans le cadre de l'intégration du continent, afin d'avoir accès à des recherches, des études critiques et des analyses sur la question;

*CONVENONS* d'effectuer des démarches qui nous permettraient d'influer sur la prochaine réunion ministérielle de la ZLEA qui aura lieu au Brésil en juillet 2004;

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement à protéger la propriété intellectuelle et à reconnaître la culture comme instrument de développement économique à promouvoir;

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à reconnaître la valeur du travail domestique des femmes et à l'inclure dans les statistiques économiques officielles;

*CONVENONS* de poursuivre notre travail au sein de nos parlements respectifs et de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) pour obtenir l'information nécessaire au sujet des problématiques économiques, politiques, sociales et culturelles associées à la création de la ZLEA, et pour que les pouvoirs exécutifs accordent la parole aux parlementaires des Amériques dans les négociations relatives à cet accord;

*EXHORTONS* la *Commission interaméricaine des femmes* (CIM), organisme spécialisé de l'*Organisation des États américains* (OEA), à se prononcer dès que possible sur la création de la ZLEA et son impact sur les femmes;

*EXHORTONS* les participants à l'Assemblée générale de la COPA à intégrer les préoccupations des femmes dans leurs revendications relatives à l'établissement de la ZLEA;

*EXHORTONS* les femmes parlementaires à travailler avec acharnement en faveur de la véritable intégration économique, politique, sociale et culturelle des peuples des Amériques, au moyen d'accords qui auraient principalement pour but de supprimer les obstacles que représentent les asymétries et les inégalités aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les nations du continent;

*EXHORTONS* les parlementaires, femmes et hommes, à exercer un contrôle plus efficace sur les chefs d'État et de gouvernement en vue de défendre la souveraineté de nos pays sérieusement menacée par les traités négociés dans le cadre de la ZLEA, par le paiement d'une dette extérieure impayable, ainsi que par l'imposition des politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM) et des règles antidémocratiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

*EXHORTONS* les chefs d'État et de gouvernement à créer des indicateurs et à préparer des rapports portant sur l'impact sur l'égalité des sexes entraîné par la mise en application des politiques de libéralisation commerciale, et ce, afin d'élaborer des politiques économiques et sociales nationales qui tiennent réellement compte de la situation des femmes, notamment dans le domaine du travail informel;

*EXHORTONS* tous les parlementaires de la COPA, femmes et hommes, à renforcer l'action des parlements à l'échelle nationale afin de suivre le processus de la ZLEA, surtout à partir de la prochaine réunion du Comité de négociations commerciales (CNC) à Puebla, Mexique, en février 2004;

*EXHORTONS* les gouvernements et nos assemblées législatives à créer des instances associées à tous les secteurs qui influent sur la société lors des discussions des différentes questions de la ZLEA;

*RECOMMANDONS* à la COPA d'approfondir les relations avec les parlements des pays participants du G-20;

*RECOMMANDONS* que le Réseau des femmes parlementaires des Amériques assure un suivi constant sur les impacts de la ZLEA sur les femmes et invite les sections régionales du Réseau à en faire autant auprès de leurs parlements respectifs.